communiqué de presse

Grand Paris Sud, Le 15 décembre 2020

Transition sociale et écologique

Grand Paris Sud franchit une nouvelle étape vers la maîtrise publique de ses biens communs et réaffirme ses ambitions écologiques

Grand Paris Sud s'est fixé comme objectif dans les dix ans de réduire de 45 % les émissions de gaz à effet de serre et de multiplier par cinq les énergies renouvelables. Par ailleurs, au nom de la préservation de la ressource, d'une plus grande transparence et d'une performance durable, l'agglomération s'est tournée vers une gestion publique de l'eau, bien commun par excellence. Les élus communautaires de Grand Paris Sud, réunis en conseil le 15 décembre 2020, ont adopté plusieurs mesures qui concrétisent les engagements de l'agglomération.

Sept nouvelles communes rejoignent la régie de l'eau

Créée en 2013, la régie de l'eau Grand Paris Sud concerne actuellement six communes : Bondoufle, Evry-Courcouronnes, Grigny, Lisses, Ris-Orangis et Villabé. Un périmètre qui va s'élargir au 1er janvier 2022 à sept autres villes du territoire. Les élus du conseil communautaire ont voté l'extension de la régie publique Grand Paris Sud aux communes de Corbeil-Essonnes, Le Coudray-Montceaux, Cesson, Lieusaint, Nandy, Savigny-le-Temple et Vert-Saint-Denis. Avec plus de 252 000 habitants concernés, cet élargissement du périmètre fait de la Régie de l'Eau de Grand Paris Sud une des plus importantes structures de gestion publique de l'eau, la deuxième en Ile-de-France après la régie Eau de Paris.

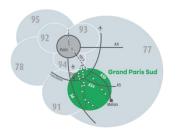
Depuis sa création, GPS porte une politique volontariste et ambitieuse en matière d'eau potable, basée sur trois objectifs majeurs :

- la préservation et la diversification de la ressource en eau ;
- la baisse de la facture de l'usager et la lutte contre la précarité hydrique ;
- la maîtrise publique des biens communs et de l'exploitation du service.

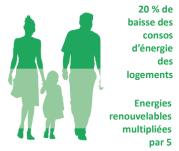
Des eaux usées valorisées pour produire du gaz vert

Le conseil communautaire a donné le coup d'envoi à une nouvelle source de production de gaz vert sur le territoire. Les eaux usées de deux stations d'épuration de l'agglomération situées à Evry-Courcouronnes, Exona, gérée par le SIARCE, et "Evry Grand Paris Sud", seront bientôt transformées en ressources énergétiques. Le biogaz produit par la fermentation des boues des eaux usées va être valorisé : l'équivalent de la consommation énergétique d'environ 1 300 logements va être injecté dans le réseau de distribution de gaz. La chaleur contenue dans les eaux usées traitées va également être récupérée afin d'améliorer la performance énergétique du site épuratoire : l'équivalent de la consommation énergétique d'environ 400 logements. Il s'agit du premier projet de production de biogaz à partir de stations d'épuration en Essonne et de la quatrième opération de ce type à l'échelle de l'Ile-de-France.

Pour exploiter des deux stations d'épuration de manière mutualisée, les élus ont voté la création de "Confluence Seine Essonne Energie", une société publique locale, dans le but d'en en optimiser la gestion. Elles conservent toutefois chacune la propriété de leurs ouvrages ainsi que la maîtrise de la fixation des tarifs sur la facture d'eau. Cette gestion commune sera effective au 1er janvier 2021.



D'ici 2030 :



Réduction de 45 % des émissions de gaz à effet de serre

CONTACT PRESSE

Nicolas Alix 01 69 91 58 02 06 33 40 67 50 n.alix@grandparissud.fr

Agglomération Grand Paris Sud 500 place des Champs-Élysées - BP 62 -91054 Évry-Courcouronnes Cedex









communiqué de presse

Grand Paris Sud. Le 15 décembre 2020

Alors qu'elles sont mitoyennes, les deux stations fonctionnaient jusqu'à présent de manière totalement indépendante. La Chambre régionale des Comptes avait émis une recommandation préconisant la recherche d'un mode de gestion plus rationnel de ces deux équipements.

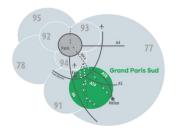
La SPL est détenue à hauteur de 72 % par Grand Paris Sud et 28 % par le Syndicat Intercommunal d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau (SIARCE). Le directeur général sera proposé par le SIARCE et la présidence sera assurée par un élu de Grand Paris Sud.

Un nouveau contrat avec GRDF fondé sur la transition écologique du réseau de distribution de gaz

Les élus communautaires ont adopté le nouveau contrat de concession qui a été signé entre Grand Paris Sud et GRDF et qui prendra effet à partir du 1er janvier 2021. Des négociations ont été menées avec GRDF en vue de regrouper en un traité de concession unique onze contrats distincts qui concernaient seize communes de l'agglomération. Ce contrat, d'une durée de 30 ans, renforce la sécurité des installations pour les usagers, avec une surveillance accrue des réseaux et un remplacement des conduites exposées aux fuites.

Il sera surtout pour Grand Paris Sud un outil important dans la mise en œuvre de sa politique écologique. Il va en effet contribuer à atteindre les objectifs du Plan Climat-Air-Energie Territorial, qui ont été intégrés dans le traité de concession, et permettre ainsi à GRDF d'apporter son concours. Cela se traduit sur plusieurs volets :

- Le développement des installations de biométhane ;
- Le développement des stations de ravitaillement en GNV et bio-GNV;
- Une vision globale du développement des réseaux de distribution d'énergie dans les zones à urbaniser, avec l'instauration d'un temps de concertation en amont entre GPS et GRDF pour évaluer la pertinence du déploiement du réseau de distribution de gaz;
- Un engagement de GRDF à favoriser l'insertion professionnelle et l'emploi de proximité.



D'ici 2030:



20 % de baisse des consos d'énergie des logements

renouvelables multipliées par 5

Energies

Réduction de 45 % des émissions de gaz à effet de serre

CONTACT PRESSE

Nicolas Alix 01 69 91 58 02 06 33 40 67 50 n.alix@grandparissud.fr

Agglomération Grand Paris Sud 500 place des Champs-Élysées - BP 62 -91054 Évry-Courcouronnes Cedex







